

“Supposant même, dit le journal de Monseigneur, que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le CANADA-REVUE, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation, de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter.

Prenez de Montalembert, et lisez maintenant sa définition de l'ultramontanisme :

“Selon la doctrine ultramontaine, la seule vraie, suivant nous, le pape est le monarque de l'Eglise mais il n'est pas un monarque absolu : il ne peut rien et il n'entreprend jamais rien en dehors de la constitution divine de l'Eglise qu'il n'a pas faite et dont il n'est que l'interprète et le dépositaire. Il ne gouverne pas seul, mais avec l'assistance d'un nombreux corps d'évêques dont il maintient lui-même l'autorité d'une main scrupuleuse. Jusque *dans les derniers rangs du clergé et des fidèles*, chaque sujet de cet empire spirituel a *son droit propre, traditionnel, imprescriptible* :—(DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES).

Bondissez, Tardivel, Nantel, Chapais et autres !

Voilà donc les *fidèles* qui ont des *droits*.

Quel bouleversement !

De misérables laïques !

Mais il y a mieux ; en voulez-vous un autre castor, un vrai, celui-là, bon teint, Bellarmin, jésuite et cardinal, qui n'hésite pas à dire dans son livre de *Romano Pontifice* :

“*Licet resistere Pontifici invadenti animas, vel turbanti rempublicam et multo magis si Ecclesiam destruere videretur; licet inquam ei resistere non faciendo quod jubet et impediendo ne exequatur voluntatem suam.*

“Il est permis de résister au Pontife qui envahit les âmes ou trouble la chose publique et encore bien plus, s'il semble détruire l'Eglise ; on peut donc lui résister en ne faisant pas ce qu'il ordonne et en empêchant qu'il ne mette sa volonté à exécution.

Comme disent les braves gens : c'est du latin, cela doit donc être vrai.

Voilà donc les doctrines gallicanes, comme les doctrines ultramontaines, qui nous reconnaissent le droit de nous défendre contre l'oppression !

Que pouvez-vous nous demander de plus ?

DUROC.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

LES DIVAGATIONS D'UN PSEUDO-ECONOMISTE

Avez-vous lu l'adresse présentée à Mgr Fabre par le sénateur Desjardins, maire de Montréal ?

D'aucuns prétendent que c'est une maladresse.

D'autres affirment que l'on aurait pu trouver chez un autre sénateur assez de valises pour présenter une *malle-adresse* à l'archevêque, mais que le document municipo-sénatorial était déjà suffisamment entortillé.

Quoi qu'il en soit, le maire a raconté à Monseigneur, parlant à sa personne comme s'il eût été huissier et qu'il se fut agi d'une citation à comparaître devant les tribunaux, que notre ville était très satisfaite du nombre de ses communautés religieuses.

Pas dégoûtée du tout, comme vous voyez, notre bonne ville, que le maire, d'ailleurs, n'a pas hésité à qualifier de métropolitaine, un nom qui fait très bien dans le fond du paysage. Voici ce que j'extraits de la maladresse — pardon, de l'adresse de M. Desjardins :

“Et combien d'autres progrès pendant ces vingt dernières années : maisons d'éducation pour répondre à de nouveaux et toujours croissants besoins, asiles pour les indigents, institutions monastiques, érection de nombreuses paroisses destinées à raffermir les conquêtes de la colonisation sur nos terres jusqu'alors inexploitées, réforme de la discipline ecclésiastique en beaucoup de matières ; toutes œuvres ayant reçu leur couronnement